

Par une cessation du travail d'une journée, les fonctionnaires veulent obtenir le retrait des mesures disciplinaires contre leurs représentants. Ils souhaitent en outre qu'un médiateur participe aux futures négociations avec la direction.

Dans un référendum préalable à la grève au début mars 2016, 91 pour cent des votants s'étaient prononcés pour une [grève à l'Office européen des brevets](#) (OEB). Celle-ci aura lieu demain jeudi. Le syndicat USOEB, qui organise la cessation du travail d'une journée, exige en premier lieu la [levée immédiate](#) (document PDF) des [mesures disciplinaires contre trois représentants du personnel](#). Deux d'entre eux ont été suspendus en janvier 2016, un troisième a été rétrogradé. Par cette décision, le Président contesté de l'Office, Benoît Battistelli, était allé au-delà de la proposition du conseil de discipline.

Une autre revendication est que ces trois cas soient examinés par une institution véritablement indépendante. Jusqu'à présent, c'est un conseil de discipline qui est compétent en cas de litiges entre la direction de l'OEB et les fonctionnaires, mais c'est le Président qui statue seul sur les mesures disciplinaires. Comme l'Office est une organisation internationale, les fonctionnaires ne peuvent pas contester ces décisions devant des tribunaux nationaux. La seule voie de recours qui leur est ouverte est l'Organisation internationale du travail (OIT), devant laquelle les procédures durent des années. L'[OIT s'est déjà plainte en 2015 de l'afflux de recours émanant de l'OEB](#) (document PDF) et avait exhorté à des améliorations de la situation du travail au sein de cet organisme.

Le Conseil d'administration réclame lui aussi des améliorations

Celles-ci ont également été réclamées, lors de sa dernière session, par le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets, qui, en tant qu'instance suprême de l'organisation, est notamment chargé de contrôler le Président. Il s'est, pour la première fois, montré publiquement [insatisfait des méthodes de M. Battistelli](#) et a réclamé des modifications du statut des fonctionnaires, en particulier en ce qui concerne l'unité chargée des enquêtes au sein de l'OEB. En cas de manquements présumés de certains fonctionnaires, cette unité recueille des preuves contre eux. À cet effet, elle est déjà allée jusqu'à installer des enregistreurs de frappe sur des ordinateurs publiquement accessibles de l'OEB.

À l'instar du Conseil d'administration, le syndicat réclame des négociations loyales avec la direction de l'OEB sous la surveillance d'un médiateur internationalement reconnu. Le Conseil d'administration avait déjà réclamé en 2015 que M. Battistelli parvienne à un accord avec le syndicat. Peu avant la dernière session du Conseil d'administration de mars 2016, le Président avait alors présenté un « protocole d'accord ». [La partie signataire n'était, toutefois, pas l'USOEB](#), qui représente 3 400 des 6 000 fonctionnaires, mais la FFPE-EPO, qui compte moins de 100 adhérents. Ce gag publicitaire n'était, cependant, pas parvenu à dérider le Conseil d'administration. (ck)